72e année

Janvier - Mars 2020

Revue internationale de droit comparé

Directeur **Bénédicte Fauvarque-Cosson** / Rédacteur en chef **Étienne Picard**

n° 1

ÉTUDES

• La privatisation du droit de la famille : étude comparée France/États-Unis
Guillaume Kessler

• L'esprit de la Constitution de la Ve République
Florian Savonitto

• Les comparatistes et les indicateurs juridiques globaux : choix et défis
Marta Infantino

• Les plaisirs du sens : du crucifix déconfessionnalisé au bandana empli de religiosité. Les juges français, italiens et européens à l'épreuve des symboles religieux
Franck Laffaille

• L'évolution de la définition des crimes internationaux : une comparaison entre le statut de Rome, le droit français et le droit brésilien
Sidney Guerra et Fernanda Figueira Tonetto

• Réflexions sur la stipulation pour autrui dans la législation algérienne en référence aux juristes français
Moussa Rezig

• Le droit de la consommation et le droit des contrats : quelle destinée ? Réflexions sur l'évolution du droit positif tunisien
Salma Abid Mnif

VARIÉTÉS

• La protection constitutionnelle de l'environnement en Tunisie
Amel Njehi

• Regards comparatistes sur la réforme belge du droit de la responsabilité extra-contractuelle : quelques suggestions pour le législateur et le juge
Groupe Grotius Pothier

• Lumières et ombres du droit africain des affaires : L'exemple du bail à usage professionnel OHADA - Étude critique à l'aune du droit français
Bolleri Pym

• Les modes alternatifs de résolution des litiges administratifs en Afrique noire francophone
Eric Marcel Ngango Youmbi

• La répression de l'infraction de discrimination : entre rupture et continuité en droit pénal congolais.
Étude menée auprès des peuples pygmées
Cyprien Mushonga Mayembe

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Revue soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

Comité de rédaction

Jean-Sylvestre Bergé
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon

Rémy Cabrillac
Professeur à l'Université de Montpellier

David Capitant
Professeur à l'Université Paris I

John Cartwright
Tutor in law, Christchurch College, Université d'Oxford

Marie Cornu
Directrice de recherche au CNRS, directrice du CECOJI

Nicolas Cornu Thénard
Professeur à l'Université Paris II, secrétaire général de la Société de législation comparée

Frédérique Ferrand
Professeur à l'Université de Lyon III

Rainer Franck
Professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau

Antonio Gambaro
Professeur à l'Université de Milan

Léna Gannagé
Professeur à l'Université Paris II

Constance Grewe
Professeur émérite à l'Université Robert Schuman Strasbourg III

Alain Levasseur
Professeur à la Louisiana State University

Françoise Monéger
Professeur honoraire, ancien Conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire

Olivier Moreteau
Professor of Law, Russell Long Chair of Excellence, director Center of Civil Law Studies, Louisiana State University

Yves-Marie Morissette
Juge à la Cour d'appel du Québec

Atsushi Omura
Professeur à l'Université de Tokyo

Otto Pfersmann
Professeur à l'Université de Paris I

Marie-Claire Ponthoreau
Professeur à l'Université Bordeaux

Eva Steiner
Senior lecturer in law, King's College, Londres

Bernard Stirn
Président de section au Conseil d'État, président de la Société de législation comparée

Louis Vogel
Professeur à l'Université de Paris II, ancien président, ancien directeur de l'Institut de droit comparé de Paris

Simon Whittaker
Professeur au St John's College, Université d'Oxford

→ Directeur :
Bénédicte Fauvarque-Cosson
Agrégée des facultés de droit, conseillère d'État

→ Rédacteur en chef :
Étienne Picard
Professeur émérite à l'Université de Paris I

→ Secrétaire de rédaction :
Emmanuelle Bouvier De Rubia

Comité scientifique

John Bell
Professeur à l'Université de Cambridge

Jürgen Basedow
Directeur du Max Planck Institute for Comparative and International Private Law de Hambourg

George A. Bermann
Professeur à la Columbia University School of Law

Uwe Blaurock
Professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau

Paul P. Craig
Professeur au St Johns College, Université d'Oxford

Yves Gaudemet
Membre de l'Institut, professeur émérite à l'Université de Paris II

Marie Goré
Professeur à l'Université Paris II, directeur de l'Institut de droit comparé de Paris

Attila Harmathy
Professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Eötvos Lorand de Budapest

Nicholas Kasirer
Juge d'appel du Québec

Ichiro Kitamura
Professeur à l'Université de Tokyo

Vernon V. Palmer
Professeur à la Tulane Universitty School of Law

Jacques Robert
Ancien membre du Conseil constitutionnel, professeur émérite de l'Université Paris II, président d'honneur du Centre français de droit comparé

Rodolfo Sacco
Professeur émérite à l'Université de Turin

Arnold Wald
Avocat, professeur à l'Université de l'État de Rio de Janeiro

Claude Witz
Professeur à l'Université de la Sarre, co-directeur du Centre juridique franco-allemand

Reinhard Zimmermann
Professeur, directeur du Max Planck Institute for Comparative and International Private Law de Hambourg

UNE NOUVELLE REVUE JURIDIQUE : LA REVUE DE L'ÉCOLE DE DROIT NATUREL DE KOPAONIK

Notre *Revue* se doit de signaler l'apparition, sur la scène internationale, d'une nouvelle revue juridique qui, si elle ne constitue pas au sens strict une revue de droit comparé, n'en est pas moins de nature à intéresser toute la communauté des comparatistes, la *Revija Kopaonicke skole prirodnog prava.* Quelques mots de présentation ne nous paraissent pas inutiles pour tenter de faire mieux connaître, au-delà des frontières de la Serbie, les buts qu'elle vise aussi bien que les moyens qu'elle entend mettre en œuvre.

Point n'est besoin ici de retracer longuement l'histoire de cette « École de droit naturel », dite « de Kopaonik » parce que, si elle est effectivement basée à Belgrade, elle s'est jusqu'à ce jour manifestée surtout par la tenue régulière, dans la station hivernale de Kopaonik, située au cœur des Balkans, d'une Conférence annuelle rassemblant plusieurs centaines de juristes venus de Serbie ou des quatre coins du monde – et qui vient tout juste d'ajouter à son nom celui de Slobodan Perovic en hommage à l'éminent universitaire, Professeur à la Faculté de Droit de Belgrade, qui l'a fondée et dirigée pendant plus de trente ans. Née à un moment difficile de l'histoire de la Serbie, alors qu'il s'agissait de lutter pour le respect des droits de l'homme et de la démocratie, l'École a brandi l'étendard du droit naturel et mis en exergue de son programme les six valeurs fondamentales qui constituent aujourd'hui le fameux « hexagone de Kopaonik » : la vie, la liberté, la propriété, la création intellectuelle, la justice et l'État de droit. Mais en dehors même de ces rencontres, maintenant devenues traditionnelles, son activité s'est aussi traduite par de nombreuses publications, et notamment celle des rapports présentés à chaque Conférence, dont l'ensemble représente déjà plus d'une centaine d'ouvrages. Le besoin n'en est pas moins apparu à l'époque récente d'établir un lien encore plus direct avec l'actualité et d'offrir une tribune à un plus grand nombre d'opinions en créant un journal qui serve en même temps de trait d'union entre tous les juristes qui partagent les mêmes valeurs : et c'est bien là que se situe, semble-t-il, la véritable vocation de la nouvelle revue.

Car celle-ci présente, par rapport à la plupart des autres revues juridiques, une particularité notable tenant à son objet même. Loin de ne s'attacher, en effet, qu'à un système de droit particulier (le plus souvent celui d'un pays donné) ou à une branche spécifique du droit (par exemple, le droit de la

famille ou celui des contrats), elle vise à couvrir tous les systèmes et toutes les disciplines. Son domaine est donc pratiquement sans limites : elle peut être lue partout et recevoir des contributions du monde entier. Mais cette extrême diversité est compensée par une grande unité d'inspiration, du fait de sa référence à un modèle ou un idéal unique : celui du droit naturel, « éternel et immuable ». Sans doute les points de vue peuvent-ils parfois diverger sur certains aspects des problèmes soulevés, mais c'est toujours à la lumière de ce droit à valeur universelle que les thèmes sont choisis et traités par les auteurs, de quelque origine ou culture qu'ils soient. Le combat pour le droit naturel reste ainsi celui de tous les juristes et il se poursuit tous les jours. Et c'est d'ailleurs dans cet esprit que toutes les études ici rassemblées ont, en fait, cette dimension comparative qui est aujourd'hui la clé d'une réelle compréhension du droit.

La *Revija* est placée sous la direction du Professeur Dr. Jelena S. Perovic Vujacic, qui préside actuellement aux destinées de l'École de droit naturel de Kopaonik – Slobodan Perovic, et elle doit paraître deux fois par an, en mai et septembre (office@kopaonickaskola.rs). Son numéro 1, daté de décembre 2019, nous donne déjà une très bonne idée de la ligne qu'elle entend suivre avec ses quinze articles, tous d'une parfaite tenue scientifique et regroupés en cinq sections (contrats ; arbitrage, modes alternatifs de règlement des litiges et juridictions ; sociétés commerciales ; droit de l'Union Européenne et commerce international), écrits en langue serbe ou anglaise, mais toujours précédés d'un court abstract, et destinés à un public de chercheurs aussi bien que de praticiens. Nous lui souhaitons longue vie et le plus vif succès.

Xavier BLANC-JOUVAN

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA SECTION *DROIT PUBLIC FINANCIER COMPARÉ*

Le Pr. Aurélien Baudu (Université de Lille), Président de la Section de droit public financier comparé (Section DPFC) de la Société de législation comparée, ouvre la deuxième réunion solennelle de la Section DPFC. Le Président rappelle que la première réunion a eu lieu en 2014, suite au partenariat noué entre la SFFP et la SLC, au lendemain du symposium sur la règle d'or en Europe, afin créer la Section, et ce à son initiative et à celle du Pr. Michel Lascombe (IEP de Lille), son Président honoraire.

SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

28, rue Saint-Guillaume
75007 Paris

Tél. +33 (01) 44 39 86 23
Fax : +33 (01) 44 39 86 28

E-mail :
christine.zamora@legiscompare.com

Site Internet :
www.legiscompare.com

Abonnements pour 2020

→ **Revue internationale de droit comparé**

France	182 €
Étranger	207 €

→ **Personnes physiques membres de la Société de législation comparée**

Cotisation simple	60 €
Cotisation + Service de la Revue internationale de droit comparé	
France	190 €
Étranger	215 €

→ **Membres correspondants de la Société de législation comparée**

Cotisation simple	15 €
Cotisation + Service de la Revue internationale de droit comparé	
France	145 €
Étranger	170 €

(Pour la France, ces prix s'entendent T.V.A. 2,1 % incluse)

Les propositions d'articles doivent être adressées à
Emmanuelle Bouvier de Rubia (emmanuelle.bouvier@legiscompare.com)

— *La Revue ne publie que des textes inédits.*
— *Les textes envoyés aux fins de publication doivent être adressés à la Rédaction de la Revue par e-mail.*
— *Les manuscrits ne sont pas restitués.*
— *Les manuscrits insérés dans la Revue deviennent sa propriété.*
— *L'auteur cède à la Revue le droit de reproduire tout ou partie du manuscrit sur tout support tant actuel que futur :*
  — *support graphique et notamment voie de presse, photocopie, microproduction, etc ;*
  — *support d'enregistrement magnétique, optique, numérique ou électronique et notamment le disque, la bande magnétique, la disquette, la carte à mémoire, la diapositive, le microfilm, le CD-Rom, etc.*
— *Les opinions émises dans la Revue n'engagent que leurs auteurs.*

Sommaire

ÉTUDES
pp. 7-158

VARIÉTÉS
pp. 161-276
citées sur la couverture

CHRONIQUES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE ÉTRANGÈRES

Sénat - Législation comparée

→ Recueil des notes de synthèse de juillet à octobre 2019, LC 289, novembre 2019

Conseil d'État - Jurisprudence étrangère

→ Tribunal administratif de Berlin, 31 octobre 2019, n° 10 K 412.18

→ Audience nationale d'Espagne, chambre du contentieux administratif, 19 septembre 2019, recours n° 774/2018

→ Conseil d'État italien, section III, 6 novembre 2019, n° 7575

→ Cour suprême du Royaume-Uni, 27 novembre 2019, *R. (on the application of Hemmati and others) (Respondents) v. Secretary of State for the Home Department (Appelant)*, [2019] UKSC 56

INFORMATIONS

→ Une nouvelle revue juridique : la Revue de l'École de droit naturel de Kopaonik
Xavier Blanc-Jouvan

→ Compte-rendu de la réunion de la section *Droit public financier comparé*

BIBLIOGRAPHIE

→ Bibliographie commentée
→ Livres reçus

ISSN 0035-3337